

tère. Il faut aussi, selon moi, tenir compte des taux de transport ainsi que les impôts prélevés des cultivateurs. Le ministre a-t-il des renseignements concrets à donner au comité à cet égard.

**Le très hon. M. Gardiner:** Je le regrette, mais de nouveau je demanderai à l'honorable député de retarder cette discussion jusqu'au moment de l'étude du crédit n° 51, car c'est alors qu'on pourra obtenir les détails qu'il demande, par l'entremise de l'office établi sous l'empire de la loi sur le soutien des prix agricoles... Je viens de m'informer et on me dit que les fonctionnaires qui pourraient nous renseigner ne sont pas ici en ce moment. Il serait donc préférable de retarder la discussion à ce sujet jusqu'à ce que nous entreprenions l'étude de ce crédit.

**M. Blackmore:** Le ministre désire-t-il que cette discussion soit réservée?

**Le très hon. M. Gardiner:** Non; mais les renseignements que l'honorable député demande se rattachent au crédit n° 51. Il désire savoir quels résultats a donné l'activité de l'Office des prix agricoles. Si c'est ce que l'honorable député désire savoir, je pourrai plus facilement le renseigner au moment de l'étude du crédit n° 51.

**M. Blackmore:** Le ministre sait très bien que certains députés, par exemple quelques-uns de nos bons amis des provinces Maritimes et d'autres de l'Ontario, ne comprendront pas les problèmes qui se posent aux producteurs de blé de l'Ouest si on n'a soin de les renseigner sur ces questions. Il y a eu beaucoup de malentendu au pays parce qu'on a représenté les cultivateurs de blé comme des richards qui vont se balader en Californie, en Floride et ailleurs, à tel point que beaucoup de gens s'imaginent que les producteurs de blé de l'Ouest vivent comme des rois. On ne comprendra réellement la situation qu'en établissant une certaine base de calcul. Nous avons écouté discours sur discours...

**M. le président suppléant:** A l'ordre! Peut-être l'honorable député a-t-il mal compris le ministre. Le ministre a dit qu'il pourrait, lors de l'examen du crédit n° 51, fournir le renseignement que le député a demandé. J'en ai conclu que la discussion devrait avoir lieu à ce moment-là et non pas maintenant.

**Le très hon. M. Gardiner:** Je laisse peut-être trop supposer quand je dis qu'il pourra alors obtenir le renseignement qu'il a demandé. Cet office ne s'occupe pas du blé. A ce moment-là, nous pourrions au moins lui indiquer les méthodes que nous suivons à l'égard des produits dont s'occupe l'office. La méthode est la même en ce qui concerne

[M. Blackmore.]

le blé. Je ne suis pas sûr de pouvoir lui fournir tous les détails qu'il demande.

**M. Blackmore:** Si j'ai poursuivi mes observations, c'est uniquement parce que je voulais donner au ministre une idée des renseignements que j'aimerais avoir.

**M. Wright:** Le ministère prend-il des mesures spéciales en vue d'encourager l'accroissement de la production des laitages ou des viandes? Il semble que nos cultivateurs laitiers n'en produisent pas assez, du moins dans certains cas, pour répondre à nos besoins. Le consommateur paie la viande très cher en ce moment, et notre production n'augmente pas. Le ministère prend-il des mesures particulières pour faire accroître la production? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces mesures?

**Le très hon. M. Gardiner:** Jusqu'à tout récemment, le ministère avait à s'occuper de la vente des produits. La production dépassait de beaucoup la consommation nationale. Cela était vrai de la plupart des produits laitiers, comme de la plupart des produits de la viande. La situation est bien différente depuis trois ou quatre ans, mais il n'est guère juste de dire, même à l'heure actuelle, que notre production, dans ces deux domaines, ne répond pas à nos besoins. L'an dernier, nous avons enregistré un excédent de fromage de quelque 40 millions de livres et tous les autres produits laitiers ont suffi à nos besoins. Le seul produit que nous ne voulons pas avoir à vendre à l'étranger est le beurre. Si nous tenons à ce que notre production de beurre n'excède pas la consommation nationale, c'est surtout que nous ne trouverions pas preneur au prix de revient. Il nous faut vendre notre beurre au pays même, si nous voulons le vendre au prix de revient. Cela tient à ce qu'il en coûte plus pour produire du beurre au Canada qu'en tout autre pays de grande production. Il faut donc que notre beurre soit consommé au pays même. C'est pourquoi nous cherchons depuis nombre d'années, et non sans succès, à maintenir la production de cette denrée au niveau de la consommation. Depuis des années, nous n'importons pas beaucoup de beurre et nous n'en exportons pas beaucoup non plus. Lorsque la production correspond à la consommation nationale, nous sommes satisfaits et nous ne demandons pas aux producteurs de nous fournir plus de beurre.

Quant au lait nature, il va de soi que la situation est passablement la même; c'est-à-dire que le lait nature se consomme au Canada. Presque la moitié du lait produit au Canada sert à la fabrication du beurre. Vient ensuite, par ordre d'importance, le lait nature. Ces deux denrées absorbent la